

La politique de l'enfance et de la jeunesse dans une politique intégrée des générations

Comment comprendre les enfants et les jeunes ? Quelles règles permettraient de leur faire une juste place ? Ces questions difficiles, on peut les situer dans le cadre plus large des relations intergénérationnelles au sein des familles et de la société. Une telle approche permet de considérer l'interdépendance des jeunes et de leurs aînés dans le contexte social et juridique. Au centre des préoccupations de tous les partisans d'une politique de l'enfance et de la jeunesse se trouve l'idée de la participation. Cette idée peut être clarifiée dans le cadre d'une politique intégrée des générations. Ainsi il est possible à la fois de mieux expliciter la portée sociopolitique d'une politique de l'enfance et de la jeunesse, et de mettre en évidence la fécondité d'une politique des générations.¹



Kurt Lüscher

Les relations intergénérationnelles

Postulons que le *but* de la politique de l'enfance et de la jeunesse est de garantir, par des activités, des mesures et des institutions publiques, le bien-être et la participation sociale de l'ensemble des enfants et des jeunes, afin de leur permettre de développer une personnalité

responsable et capable de vivre en société, en tenant compte de leurs intérêts, indépendamment de leur sexe et de leur appartenance sociale. Associer cette *idée* d'une politique de l'enfance et de la jeunesse à celle d'une *politique intégrée des générations* permet aussi de formuler les énoncés suivants :

- les intérêts des enfants et des jeunes doivent être placés sur le même plan que ceux des autres groupes d'âge ;
- il faut prendre en compte l'interdépendance des jeunes et de leurs aînés ;
- la forme que prennent actuellement les relations intergénérationnelles conditionnera celle qu'elles auront plus tard.

Un défi particulier provient du fait que les *enfants*, pendant leurs premières années, ont besoin des soins et de l'attention de personnes plus âgées, à commencer par leurs parents, tandis que les *jeunes* se libèrent précisément de ces liens étroits et cherchent ensemble, avec leurs pairs, une façon de vivre qui leur soit propre.

Le cadre social et juridique

La forme que prennent au quotidien les relations intergénérationnelles entre enfants, jeunes et adultes est liée à la succession historique des générations. Celle-ci reflète l'évolution des modèles sociétaux et le rapport que ceux-ci entretiennent avec la dynamique démographique, sociale, économique et culturelle du *changement social*, ainsi qu'avec certains mouvements contradictoires, notamment :

- une individualisation prononcée, d'un côté, et un intérêt croissant pour des conceptions fondamentalistes du monde, de l'autre ;
- une rationalisation de nombreux domaines de la vie et une forte accentuation de l'aspect affectif des relations sociales ;
- la persistance de la pauvreté parallèlement à l'augmentation du niveau de vie ;
- la diffusion généralisée d'informations accessibles à tous au niveau mondial, associée à un intérêt marqué pour les récits intimes ;
- l'omniprésence de la technologie, en même temps qu'un intérêt majeur pour le corps et le « naturel ».

Le rapport entre les groupes d'âge évolue, suite à l'augmentation de l'espérance de vie, au recul des naissances et aux mouvements migratoires, et, simultanément, à l'augmentation de la *durée de vie partagée*

¹ Cet article est la version abrégée d'un texte rédigé pour le domaine Famille, générations et société, de l'OFAS. Pour une présentation détaillée de l'arrière-plan sur lequel s'inscrivent ces réflexions et pour des indications bibliographiques, cf. K. Lüscher / L. Liegle, Generationenbeziehungen in Familie und Gesellschaft, Constance, UVK, 2003.

(«gemeinsame Lebensspanne») entre trois, voire quatre générations. Par ailleurs, *le rôle dévolu aux genres* est aussi en train de se modifier, quant au sens qu'on lui donne et dans la forme qu'il prend au quotidien. La diversité ethnique et sociale de la population se reflète également dans les formes de vie privée; cela pose encore d'autres défis pour la politique de l'enfance et de la jeunesse, notamment dans la manière de l'articuler à d'autres politiques publiques et de l'inscrire dans les structures du fédéralisme.

Les *règles juridiques* encadrant la politique de l'enfance et de la jeunesse sont marquées par le primat traditionnel de *l'institution de la famille*. Premiers responsables de leurs enfants, les parents ont le droit d'assumer leur responsabilité comme ils l'entendent. En principe comme en pratique, le droit de la famille tient toutefois de plus en plus compte des diverses formes que prend la vie privée et des changements observés dans les rapports intergénérationnels (ex.: l'obligation d'entretien).

De même, la politique de l'enfance et de la jeunesse est étroitement liée à *l'école* et à *la formation*: de nouvelles approches pédagogiques sont centrées sur la dynamique des relations entre les participants et leurs perspectives. C'est d'autant plus important que les enfants, à l'avenir, passeront dès leur plus jeune âge une part grandissante de leur quotidien dans des institutions extérieures à la famille. A ce titre, il est crucial de respecter les intérêts des enfants tout autant que ceux des parents et des collaborateurs des structures éducatives.

L'évolution des *nouveaux médias*, avec la transformation des moyens et des formes de communication, n'est pas non plus sans répercussions sur les relations intergénérationnelles au sein des familles et dans les relations entre pairs. Les médias agissent sur les processus de socialisation, et par conséquent aussi sur l'évolution de la personnalité de tout un chacun; étendant leur influence sur les contenus diffusés et sur l'usage des appareils de communication, les médias influent également sur la valeur sociale, politique et culturelle qui leur est accordée.

La *protection de la jeunesse* a notamment pour tâche de réguler l'action des médias. Cependant, étant donné la multiplication des images violentes et pornographiques et les possibilités de leur diffusion, l'édiction de normes pose des problèmes de taille: la pluralité de l'offre, son omniprésence et la situation de quasi libre accès rendent délicates la formulation et l'application de règles obligatoires. Les jeunes et les enfants façonnent du reste eux-mêmes leur rapport aux médias. Cela dit, il faut se rappeler que, dans leur grande majorité, les offres médiatiques visant les enfants et les jeunes sont conçues et diffusées par des adultes, ce qui pose la question de leur responsabilité vis-à-vis des plus jeunes.

Ces dernières années, de nouvelles approches ont aussi vu le jour, en particulier avec la *Convention de*

l'ONU relative aux droits de l'enfant et des dispositions qui s'en inspirent. Celles-ci ont pour caractéristique de se fonder sur *les droits de l'homme*: elles visent donc à protéger les *personnes* et non les *institutions*. Cela amène les uns à y voir un danger pour la famille, les autres à considérer le rôle de la famille comme une thématique en soi. Ce faisant, tous oublient que même si cette convention est centrée sur les droits de l'homme, elle reconnaît entièrement l'importance de la famille et des autres institutions. Alors qu'elle place la dignité de l'enfant au centre, elle essuie souvent le reproche d'être trop générale et sujette à interprétation. A quoi on peut rétorquer que son interprétation et son application ne peuvent faire l'économie d'une contextualisation spécifique à chaque situation. En d'autres termes, il s'agit dans chaque cas de penser à la façon de voir de tous les intéressés et de rechercher, à partir de là, des solutions individuelles et collectives respectueuses de la dignité humaine.

Dans le cours de l'histoire, on s'est peu à peu rendu compte que les relations intergénérationnelles ne sont pas seulement importantes pour les enfants et les jeunes, mais aussi pour les parents, les grands-parents et les autres adultes, dans la mesure où elles confèrent du sens à leur vie. C'est pourquoi la notion de *générativité* est un élément important dans les relations entre les générations. Son sens actuel dépasse l'idée que les membres des générations plus âgées ont à s'engager pour le bien des générations plus jeunes; on reconnaît que les jeunes aussi ont une responsabilité dans l'aménagement des relations intergénérationnelles, par exemple au sein de la famille, ou dans d'autres domaines de la vie, comme l'école, la science et l'art.

La participation, thème-clé

Au cœur des débats sur la politique de l'enfance et de la jeunesse se trouve le postulat de la *participation*. Ce terme a plusieurs sens. On pourrait en donner la définition suivante: participer, c'est prendre part activement à des projets communs et donc à un agir commun – soit coopérer avec les autres en fonction de ses intérêts, pour fixer des objectifs, choisir des moyens et définir des conditions. Ce qui, en principe, requiert aussi l'évaluation des conséquences de l'action, un jugement sur l'action elle-même et une prise de responsabilités.

Des formes de participation diverses

De manière générale, on peut distinguer deux formes de participation:

- la participation directe des personnes dans des groupes primaires;

- des formes de participation découlant de l'appartenance à des associations ou à des institutions.

On peut y ajouter la participation formellement fondée donnant droit à prendre part aux décisions et aux élections, au niveau communal, cantonal et national, ainsi que dans d'autres organismes comme les Eglises.

La participation s'insère donc dans un cadre fait de relations personnelles et institutionnalisées et de modèles de communication. Il ne faut pas considérer uniquement la façon de voir d'une personne (ou d'un groupe) et celle des autres personnes impliquées, mais aussi les *relations* que ces personnes entretiennent entre elles.

Il en découle que la spécificité de la participation est d'être un *événement social* qui se structure d'une manière particulière dans le temps, au travers de divers processus allant de la formation d'une opinion à la décision et à sa réalisation. Dans le cas des relations intergénérationnelles, on peut se demander dans quelle mesure la génération plus âgée peut revendiquer d'emblée une *autorité* vis-à-vis de la génération plus jeune et dans quelle mesure cette relation entre deux générations successives s'inscrit elle-même dans une succession de générations plus large.

Enfants et jeunes

Pour ce qui est de l'aspect pratique de la participation, il est préférable de faire la différence entre enfants (12 ans max.) et jeunes (de 13 à 18 ans). Leur point commun est de dépendre, dans tous les domaines de leur existence, de personnes plus âgées qu'eux. Dans les premières phases de la vie, leur dépendance relève surtout du domaine du *caring*; plus tard, elle fait également intervenir l'usage de l'argent et des biens. Sur l'ensemble de cette période, on voit à l'œuvre des processus de socialisation et d'apprentissage de la réciprocité.

Pour les *enfants*, la dépendance est surtout marquée par le primat de l'ensemble décrit par les termes «sécurité / attention / lien / identification / fiabilité». Par exemple, il est incontestable que la combinaison attention / fiabilité est déterminante pour les relations de l'enfant avec son père, sa mère ou d'autres personnes de référence. Pour les *jeunes*, les relations sont caractérisées principalement par des notions telles que «différenciation / détachement / découverte de soi».

La participation des enfants

Dans le monde où ils vivent, les enfants «participent» tout d'abord simplement par le fait qu'ils *réagissent dès le premier jour aux personnes qui les entourent*, lesquelles leur répondent à leur tour. Les parents, comme toutes les autres personnes ayant affaire à un petit enfant, comprennent ses manifestations à leur manière. Ils partent des besoins et des désirs de chaque enfant et les interprètent. Mais leur interprétation est toujours plus ou moins influencée par leurs propres besoins et inté-

rêts, qui à leur tour ont un impact sur la marge de manœuvre laissée aux enfants pour influencer sur l'action commune.

Ce qui se passe à ce niveau microsocial est significatif pour tous les intéressés. Les enfants s'aperçoivent qu'ils peuvent influencer sur le comportement d'autrui. On peut voir là l'origine de leur capacité d'agir (*agency*), elle-même significative pour le développement de leur identité personnelle. Ils découvrent aussi la discipline et l'autorité qu'exercent leurs parents et les autres personnes qui les éduquent. D'habitude plus forts qu'eux, ces adultes parviennent mieux à imposer leurs propres intérêts; mais cela ne les empêche pas de marquer aussi de l'empathie pour les enfants – ce qui est essentiel au développement de la personnalité de ces derniers. Dans la vie quotidienne, les parents composent souvent avec les intérêts de leurs enfants, ainsi qu'avec les exigences concrètes imposées par les circonstances. Une caractéristique importante des relations intergénérationnelles réside ainsi dans l'expérience des ambivalences.

De manière générale, il s'agit de prendre en compte l'optique ou la «*perspective*» de l'enfant. J'entends par «perspective de l'enfant» la façon dont l'enfant perçoit le monde où il vit et où il développe peu à peu une image de soi, qui à son tour conditionne sa capacité d'agir et son comportement vis-à-vis de son environnement. Dans les phases précoces de l'enfance, la participation renvoie ainsi au postulat selon lequel il faut *rendre justice à la perspective de chaque enfant*. Cette expérience n'est pas importante seulement pour l'enfant qui grandit; elle peut aussi avoir du sens pour l'identité personnelle des parents et des éducateurs.

Sur le plan institutionnel, la prise en compte de la perspective de l'enfant relève d'abord de la *responsabilité* parentale. Cette responsabilité peut s'exercer de différentes manières; elle ne saurait donc faire l'objet d'aucune règle, ni au niveau juridique ni dans la vie pratique, ce qui confine toute intervention aux seuls cas de négligence flagrante. On peut toutefois favoriser les échanges d'expériences entre parents et éducateurs. L'objectif d'une telle collaboration devrait toujours être de faire droit à l'intérêt de l'enfant dans un sens large. Sur le fond, cet intérêt n'est pas défini d'avance pour tous les cas, mais il exige une interprétation continue et ouverte. Comme on le voit, la *formation des parents*, liée à l'exercice actif de la responsabilité parentale, trouve ainsi son horizon dans une politique de l'enfance et de la jeunesse (avec p.ex. l'introduction de l'horaire continu dans les écoles).

Pour que les enfants puissent participer, il faut notamment que ce qu'ils expriment, y compris dans leur langage non verbal, soit correctement interprété. On le remarque notamment dans les procédures judiciaires, p.ex. en cas de divorce. L'élément décisif est le droit

d'être entendu. Son application et son interprétation exigent prudence et finesse de compréhension. En revanche, il serait naïf d'assimiler les enfants à des «experts», terme que l'on retrouve souvent dans la littérature spécialisée. Certes, la sagesse populaire affirme à raison que «la vérité sort de la bouche des enfants»; il est vrai que les enfants ont une façon particulière de vivre et de ressentir qui, en tant que telle, doit être reconnue: ils attirent souvent l'attention sur des faits que les adultes ne voient pas. Mais, contrairement aux experts, il leur manque en règle générale une capacité de systématisation et de réflexion – deux opérations que doivent effectuer ceux qui entendent faire reconnaître le savoir des enfants.

La participation des jeunes

La participation des jeunes repose sur une autre logique. Dans la perspective d'une politique de la jeunesse, il n'est pas inutile de faire des distinctions parmi les jeunes, *en fonction de leur âge*. Être autonome est important pour tous les jeunes. Mais les «ados» devraient pouvoir faire l'expérience de l'autonomie dans des espaces mis à leur disposition et respectés en tant que tels. Dans l'idée de participer, il y a celle d'être libre de se prononcer pour ou contre certaines activités. L'âge augmentant, participer oblige à affirmer son propre point de vue tout en apprenant à voir les choses sous divers angles, ce qui réduit aussi le risque d'être instrumentalisé par les autres. C'est du reste ainsi que se constitue le potentiel d'innovation souvent attribué à la jeunesse. Les formes de participation se distinguent donc, en résumé, de la manière suivante:

- *Activités propres*. Les jeunes doivent avoir la possibilité de s'engager dans des projets qui soient les leurs. Il faut pour cela que certaines conditions soient remplies en terme d'infrastructures (p. ex. des maisons de quartier). C'est essentiellement dans le domaine de l'animation éducative en milieu ouvert et dans les organisations de jeunesse «classiques» qu'est possible un accompagnement circonspect et limité aux questions d'intendance – ne relevant pas du domaine de la formation au sens formel du terme. Là, les jeunes doivent pouvoir se confronter activement à des «modèles», incarnés par des adultes ou des pairs un peu plus âgés. Une action commune exigeant des capacités spécifiques peut typiquement en offrir l'occasion, par exemple l'exercice d'un sport ou des activités culturelles. On ne répétera jamais assez que ce type de travail avec les jeunes possède une valeur en soi et qu'il ne faut pas y voir uniquement un moyen de recruter de nouveaux membres et d'encourager la relève. Cette valeur se mesure aussi aux impulsions propices au développement de la personnalité de l'ensemble des participants, y compris des adultes, et à la promotion de la cohésion sociale. C'est en parti-

culier le cas quand on parvient à aborder les tensions et les conflits de manière constructive.

- *Participation politique et sociale*. Au fur et à mesure que les années passent, les jeunes doivent avoir de plus en plus souvent la possibilité de s'engager «officiellement» dans des projets d'intérêt collectif qui ne soient pas conçus spécifiquement pour eux. Cela peut se faire en travaillant dans des associations, mais surtout dans des projets collectifs, de quelque type qu'ils soient, organisés entre voisins, dans les communautés religieuses, les groupes politiques ou au niveau de l'Etat.

A ce propos se pose la question fort débattue de l'âge auquel doivent être accordés le droit de vote et le droit d'éligibilité. D'un côté, de nombreux arguments montrent qu'il faudrait que les jeunes et les jeunes adultes puissent le plus tôt possible voter et être élu. Mais de l'autre, l'évolution de la participation aux scrutins (du fait notamment de la complexité des objets soumis au vote) et l'importance de la personnalisation et des phénomènes affectifs que celle-ci entraîne en politique recommandent une certaine prudence. Il est important d'éviter le discours alibi qui considère en soi l'âge à partir duquel on obtient le droit de vote et le droit d'éligibilité comme une garantie en matière de participation des jeunes à la vie de la société.

Questions problématiques

La *participation* des jeunes à la vie collective implique qu'on anticipe les difficultés et les problèmes qui peuvent se faire jour.

- *Service de consultation*: Au niveau individuel, il faut dans ce sens promouvoir des offres de conseil, d'aide et d'accompagnement, notamment des services de pédiatrie et des consultations psychiatriques pour enfants et adolescents. Les enfants et les jeunes doivent y avoir librement accès et en connaître l'existence.
- *Violence et exclusion*: D'une certaine manière, les éléments qui s'opposent à la participation à la vie de la société sont le recours à la *violence* et l'*exclusion* sociale. Les comportements agressifs constituent un aspect du développement de l'adolescence. Ils reviennent à s'imposer aux autres et d'une certaine manière à remettre en question leur personne et leur dignité, ou à refuser leur altérité. Ils peuvent aussi être dirigés contre le sujet lui-même ou contre son propre corps (tendance suicidaire ou anorexie mentale). Si l'on considère l'agressivité comme un rejet radicalisé de l'altérité et comme une conséquence de manifestations identitaires exagérées, on peut classer aussi dans cette catégorie certaines formes de vandalisme dans le sport. Car, dans la mesure où on peut juger le sport de masse comme un miroir des courants de la société – dans l'affirmation exagérée des identités collectives notamment –, on s'aperçoit que les jeunes ne sont pas

seuls en cause quand ils deviennent violents. La qualité des relations interpersonnelles étant en cause quand il y a violence, celle-ci n'est pas uniquement un problème de la jeunesse, mais un problème de relations sociales en général et entre générations en particulier.

Ce lien est encore beaucoup plus évident pour les débordements que l'on observe dans les groupes ou dans les foules. Là encore, il vaut la peine de recadrer ces problèmes dans la perspective d'une politique des générations regroupant l'ensemble des groupes d'âge. Ces problèmes résultent, du moins en partie, du fait que les plus âgés opposent leurs valeurs aux jeunes. La mode actuelle qui veut que l'on «pose des limites» peut paraître à court terme pleinement sensée, mais c'est oublier qu'elle est presque exclusivement le fait de personnes plus âgées et que les jeunes peuvent voir dans ces règles un instrument utilisé contre eux – ce qu'elles sont d'ailleurs. Il est pratiquement certain que des principes de cet ordre ne peuvent être respectés sur la durée que s'ils sont contraignants pour toutes les parties. En pratique, cela veut dire qu'il faut être attentif non seulement aux effusions de violence des jeunes, mais aussi aux comportements agressifs des adultes, et en particulier aux comportements qui visent les jeunes, ouvertement ou non, et qui se réclament de l'autorité, alors qu'ils servent uniquement les intérêts de leurs auteurs.

Différenciation sociale et ethnique

La politique de l'enfance et de la jeunesse est étroitement liée à ce qu'on appelle la *politique des étrangers ou la politique de l'immigration*. Les relations entre les deux sont encore plus importantes si l'on s'intéresse à la politique des générations. La confrontation à la différence et la façon de se comporter sont des aspects importants à prendre en considération quand, dans la politique de l'enfance et de la jeunesse, on aborde la cohabitation de groupes sociaux n'ayant pas la même origine nationale, ethnique, culturelle et sociale. Il convient

alors de respecter l'origine et la spécificité sociales et culturelles de chacune et chacun. En ce sens, il vaut la peine de soutenir des activités tenant compte de la culture particulière de certains enfants et jeunes. Mais il faut également encourager des mesures et des institutions favorisant la participation des enfants comme des jeunes à la vie de la société, dans leurs lieux de vie. Ce qui est visé ici est plutôt la diversité des formes de participation, où peuvent jouer les potentiels d'innovation alimentés par la différence des points de vue. Inversement, on s'aperçoit en pratique que c'est en travaillant avec les enfants et les jeunes et en montrant qu'on se préoccupe de leur bien-être qu'on parvient à avoir accès à leurs parents.

Tout ce qui a trait à l'enfance et à la jeunesse est diversement inscrit dans des relations intergénérationnelles d'ordre privé et communautaire, selon les milieux d'origine. Ce phénomène est lié à la différence des modes de vie, mais aussi, dans le cas des immigrés en particulier, au moment de leur arrivée en Suisse, aux conditions dans lesquelles elle s'est passée et à l'éloignement géographique et social qu'elle a produit par rapport à leur pays d'origine. Par ailleurs, l'expérience montre que, dans les domaines communs ou collectifs, les chances de développer sa personnalité et de participer à la vie sociale restent très inégales.

En résumé, en replaçant la politique de l'enfance et de la jeunesse dans le cadre plus large d'une politique des générations, on peut mieux cerner le postulat central de la participation, dont la pertinence apparaît aussi sur le terrain de la pratique. Cela s'explique par la dynamique de dépendance mutuelle des générations dans les familles et dans la société, dépendance qui génère souvent des tensions.

Kurt Lüscher, professeur émérite (Université de Constance), Dr. rer. pol., Berne. Mél: kurt.luescher@uni-konstanz.de